

Annecy, le 10 novembre 2017

Comité de Pilotage du projet de réseau public de déploiement de bornes
de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables en
Haute-Savoie

Réunion n°9

Date de la réunion : 08/11/2017

Lieu de la réunion : Salle polyvalente de Cornier, route de Chevrier, 74800 CORNIER

Rédacteur du compte-rendu : M. Delclaud

.....
*Des observations sur ce compte-rendu peuvent être transmises
pour rectification au rédacteur, sous 15 jours.*
.....

1. Rappel du contexte et avancement du projet

Depuis fin 2014 le SYANE s'est lancé dans un projet de déploiement d'une infrastructure et d'un service de recharge pour véhicules électriques et hybrides (IRVE)

Ce projet bénéficie du concours financier de l'Etat dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir piloté par l'ADEME.



Les premières bornes du SYANE ont été mises en service en Décembre 2016.

En Haute-Savoie on dénombre 137 communes ou communes déléguées ayant transférées la compétence IRVE au SYANE.

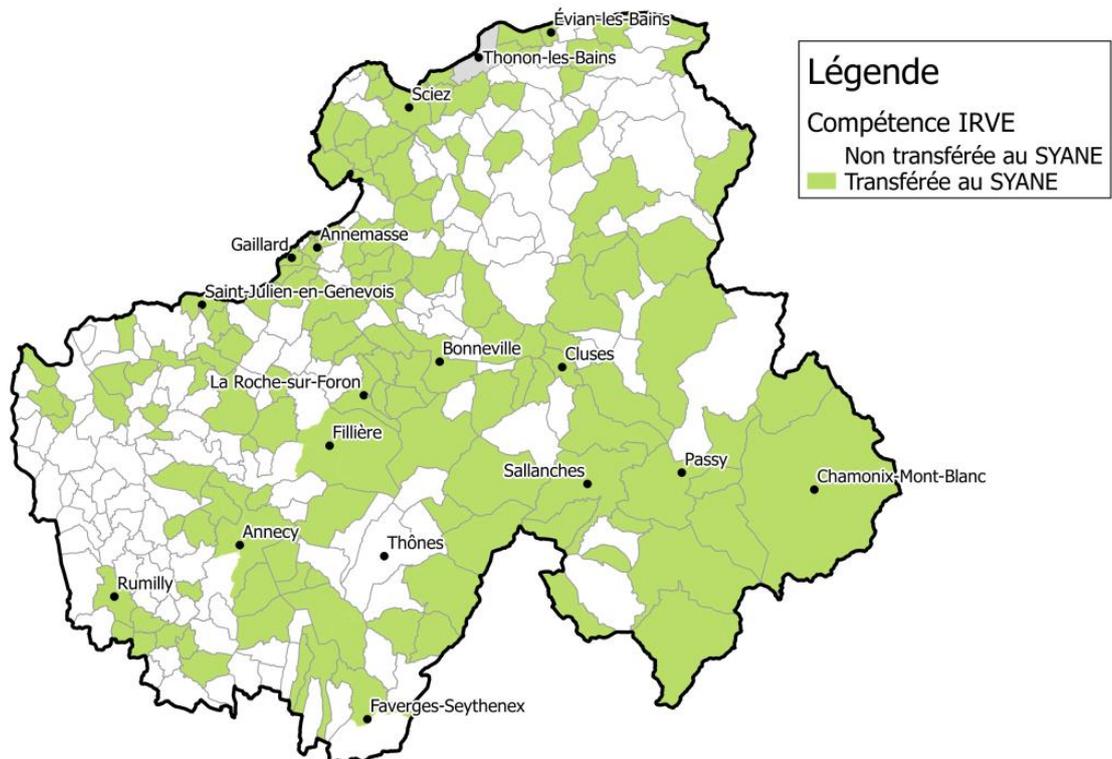


Tableau 1 : Carte des communes ayant délibérées en faveur du transfert de la compétence IRVE au SYANE et connues du SYANE le 20/09/2017

Concernant le déploiement, au 2 novembre 2017, on dénombre :

Emplacements sélectionnés	129
Emplacements dont les conventions sont signées	104
Bornes en service	46

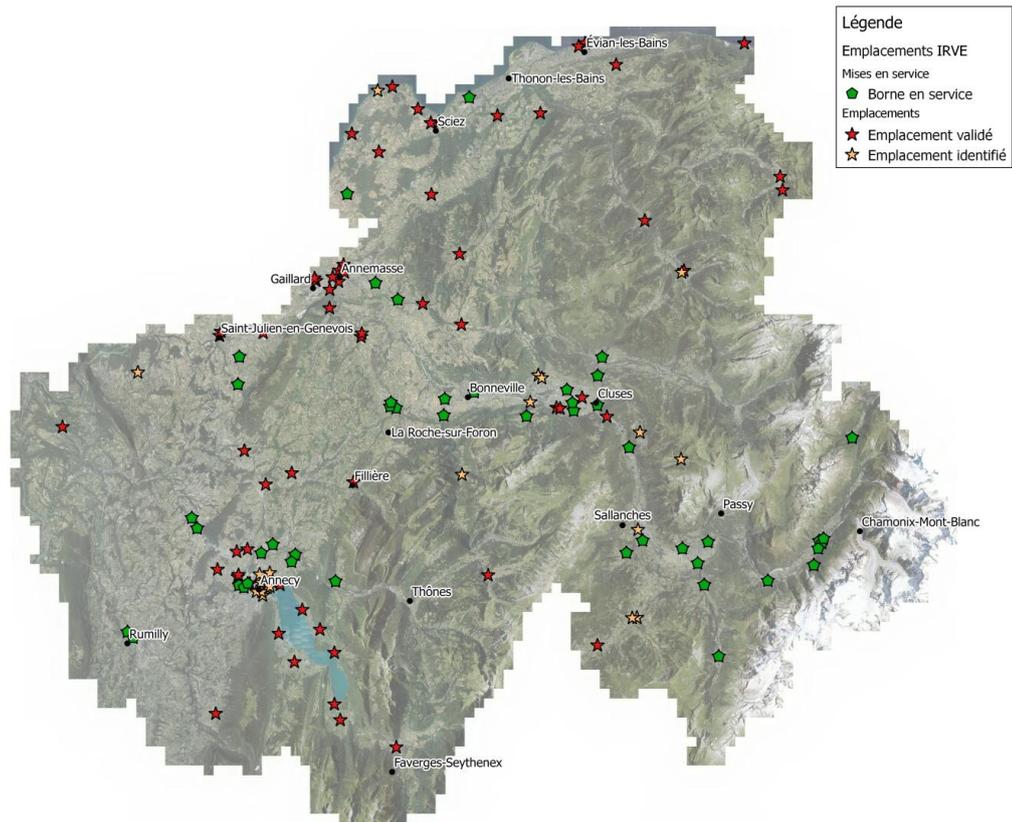


Tableau 2 : Localisation des emplacements sélectionnés et bornes en service au 02/11/2017

Le service de recharge est opérationnel : système de paiement, sites internet et mobile, support téléphonique, paiement CB sans contact, le site d'information dédié au service : www.syane.orios-infos.com. Ce dernier permet notamment d'accéder à une carte des bornes en services et de celles en cours d'étude et d'installation.

Plusieurs éléments et outils de suivi nécessitent néanmoins d'être mis en place et consolidés pour atteindre le niveau de service attendu (amélioration des interfaces, traitement de certains cas de défauts, développement des outils de suivi de l'utilisation, etc.). Les travaux sont en cours avec SPIE pour atteindre le niveau de service souhaité.

Voici les statistiques du service de recharge au 2 Novembre 2017 :

Nombre de Véhicules Electriques en Haute-Savoie ¹	1227
Nombre de bornes actives	46
Nombre d'abonnés	68
Nombre de recharges abonné dans le dernier mois	256
kWh chargés dans le dernier mois	1715

¹ Nombre d'immatriculations entre 2010 et 2016

Indicateurs d'usage - réseau IRVE SYANE

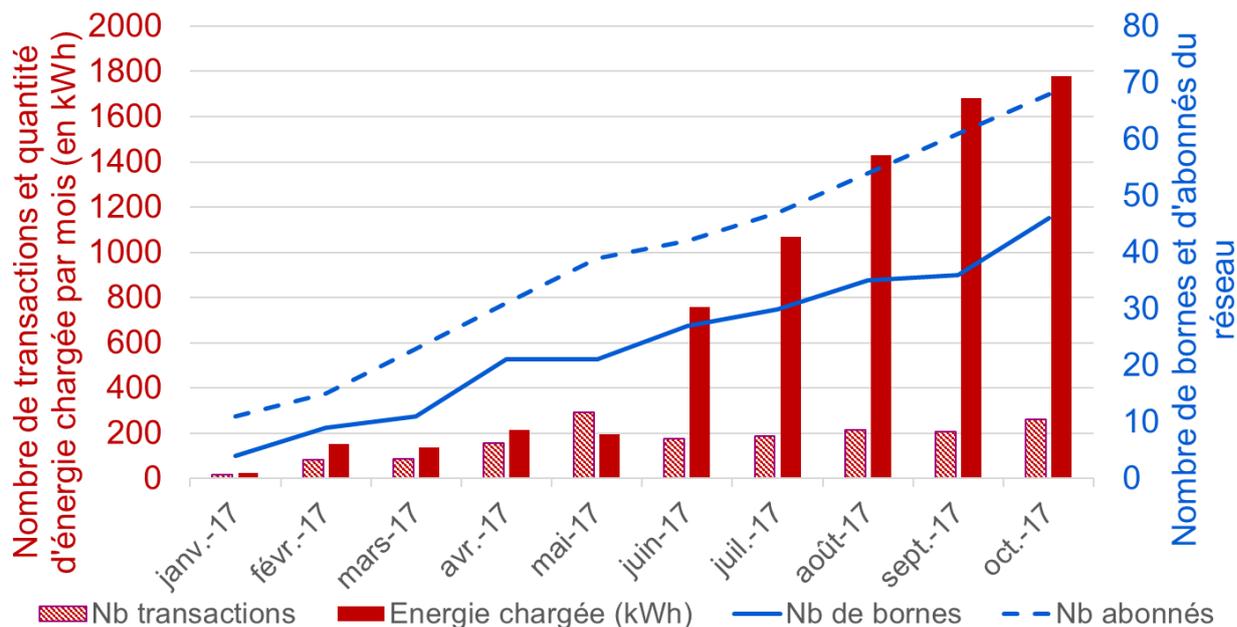


Tableau 3 : Avancement du déploiement et usages sur le réseau du SYANE depuis début 2017

2. Evolution des tarifs en 2018

La tarification en place à ce jour paraît inadaptée du fait de deux difficultés identifiées :

- Pour un prix donné, le niveau de service est différent en fonction du type de véhicule. Le tarif devient dissuasif pour certains véhicules et usages de la borne (recharge à faible puissance ou de courte durée).
- Les tarifs sont différents pour chaque syndicat du réseau eborn (groupement de syndicats ayant des projets IRVE), ce qui diminue la lisibilité pour les usagers en itinérance.

Il est donc proposé de mettre en place un nouveau tarif en 2018 pour avoir :

- Une tarification plus homogène et plus juste en fonction du type de véhicule
- Un tarif unique au niveau du réseau eborn
- Un tarif simple et lisible pour les utilisateurs de véhicules électriques

Une proposition de tarif, co-construite avec les autres syndicats du groupement, est présentée au Comité de Pilotage :

Nature de l'utilisateur	Abonnement	Coût du service	
		Accéléré	Rapide
Abonné Eborn	10 €/an/badge	24 c€/kWh	34 c€/kWh
Non abonné (CB + Interopérabilité)	-	34 c€/kWh Par défaut: 3€/charge en cas de rupture de communication	44 c€/kWh Paiement CB sans contact: 6,5€/charge
Abonné Eborn au forfait et flotte	35 € / mois/ badge Plafonné à 500 kWh/mois (au-delà, charge à l'acte)		

Tableau 4 : Proposition de tarif sur le réseau IRVE du SYANE en 2018

Le Comité de Pilotage est en accord avec ce tarif et propose de le soumettre au Comité du SYANE.

3. Information sur l'évolution de la demande de financement à l'ADEME

Le contexte autour du projet évolue (évolution des caractéristiques des véhicules, le nombre réel de transferts de compétence au SYANE, le retard pris dans le projet) et rend nécessaire une évolution du projet (moins de bornes, plus de bornes rapides, adaptation du planning). Dans ce contexte, le Comité du SYANE a validé la transmission d'une demande d'avenant à l'ADEME pour demander l'évolution des conditions de financement obtenues pour ce projet.

Le contenu du projet soumis à l'ADEME est présenté au Comité de pilotage :

- Un déploiement se prolongeant jusqu'à fin 2018
- Un projet comptant 150 bornes « accélérées » (au lieu de 246 prévues initialement) pour le maillage du territoire et la réassurance et 10 bornes « rapides » (au lieu de 4 prévues initialement) pour faciliter l'accès à la recharge en itinérance et proposer une recharge rapide pour de nombreux types de véhicules.
- Un niveau de financement par borne similaire aux conditions de la convention actuelle
 - Bornes accélérées jusqu'à 50% de l'investissement dans une limite de 3k€ par point de charge (6k€ par borne de 2 points de charge)
 - Bornes rapides jusqu'à 30% de l'investissement dans une limite de 12k€ par borne
- La tenue d'une étape clef et la transmission d'un rapport d'avancement associé, tous les ans et à la date de fin de déploiement. La transmission d'un rapport final en fin de déploiement.

La demande a été transmise à l'ADEME qui l'a transféré à son tour au Programme D'Investissements d'Avenir (PIA) de l'Etat avec un avis favorable. La position du PIA ne nous est pas connu aujourd'hui.

4. Evolution des conditions de financement en 2018

La modification du projet et de la proportion entre bornes accélérées et bornes rapides impacte l'équilibre financier du projet si les conditions de financement actuelles sont maintenues. En effet, le SYANE porte une part plus importante des financements sur les bornes rapides (en investissement et en fonctionnement) et devrait avec ce nouveau projet porté une part plus importante du financement en proportion des montants à financer (investissement et fonctionnement).

La diminution du nombre de bornes du projet diminue pour tous les acteurs y compris le SYANE, les montants à financer (en investissement et en fonctionnement).

Dans ce contexte, il est proposé de maintenir les conditions de financement actuelles qui permettent d'assurer une continuité des conditions de financement (le même objet est financé de façon identique en début et en fin de déploiement) et de faciliter le respect des délais de déploiement des bornes rapides en 2018.

5. Précisions sur les conditions d'intervention du SYANE en domaine privé

Le SYANE est sollicité par divers entités (statut publique ou privé) pour l'installation de bornes de recharge sur leur domaine propre (privé).

Dans ce contexte le SYANE doit définir les modalités d'une intervention éventuelle sur ce sujet.

Il est proposé de considérer 2 cas de figure différents :

- Cas 1: Sollicitation pour une borne ouverte au grand public que le SYANE estime utile au maillage départemental et au réseau public
- Cas 2: Sollicitation pour d'autres bornes (non complètement ouvertes au public, d'usage limité ou non utile au maillage du territoire)

Le Comité de Pilotage valide le principe d'intégrer au réseau public et au projet actuel les bornes qui correspondraient au cas 1 avec des conditions de financement qui s'apparenteraient aux conditions actuelles (en prévoyant la prise en charge de la part du bloc Communal par le gestionnaire du domaine) sous réserve d'une faisabilité administrative et juridique. Le SYANE évaluera les modalités de conventionnement possible avec des entités (hors adhérents du SYANE), d'utilisation du domaine privé et de mise en place de ces flux financiers.

Le Comité de Pilotage propose de ne pas traiter immédiatement les bornes qui s'apparenterait au cas n°2 et de mener une réflexion à ce sujet dans le cadre d'une réflexion plus large sur la mobilité, les carburants alternatifs et le rôle du SYANE.

Questions et remarques

Remarque : Les territoires concernés par le déploiement souhaitent avoir une meilleure visibilité sur les plannings de déploiement, pouvez-vous faire un point détaillé sur les plannings et transmettre les informations aux Collectivités concernées ?

Réponse : Le planning de déploiement est suivi au jour le jour par le service Travaux du SYANE (Anna Khay), il peut être modifié de façon importante par des aléas relevant des travaux et de divers intervenants. Pour un retour précis sur les plannings de déploiement sur des points spécifiques, le mieux est de vous rapprocher directement du service Travaux du SYANE.

Question : la limite de 500kWh/mois des abonnés au forfait paraît difficile à atteindre (~3000km/mois). Les abonnés de ce forfait ne risquent-ils pas d'avoir l'impression d'être laissés lorsqu'ils n'utilisent pas la totalité du forfait ?

Réponse : Le forfait est intéressant par rapport à l'abonnement à la charge dès la recharge d'environ 142kWh/mois (~850 km). L'idée de ce forfait est de proposer un abonnement qui apparaît illimité à l'usager et de prémunir le Syndicat de dérive potentielle de leur utilisation et de limiter les risques financiers associés.

Remarque : il serait intéressant de proposer une signalisation de la borne par un panneau en entrée de Ville, le SYANE pourrait se saisir du sujet pour proposer une signalisation homogène sur l'ensemble du territoire.

Réponse : ce point est pertinent, il peut être étudié par les services du Syndicat (Communication) en lien avec les gestionnaires de voirie (souvent le Département en entrée de ville). Une expérimentation pourrait être menée en lien avec une Commune spécifique (Taninges est proposée).